

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr



Emis par : Alain BERGERON

N° Document : PV CSE12012023

Sainte Marie-Sur-Ouche, le 12 janvier 2023.

Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 12 janvier 2023 (CHSCT)

Présents : Serge EXARE, Alain BERGERON, , Jérôme ROUX.

Excusée : Dr CANAT, Fanny GIVELET.

Ordre du jour :

- 1) CHSCT ---+ point santé et sécurité
- 2) Situation économique entreprise
- 3) Situation économique CSE
- 4) Congés estivaux et hivernaux
- 5) MEDIT
- 6) Compte Epargne Temps
- 7) Augmentation des salaires
- 8) Questions diverses

1) CHSCT ---+ point santé et sécurité

Fanny GIVELET fera une communication ultérieurement.

2) Situation économique entreprise

Serge EXARE : L'année 2022 s'est terminée avec un chiffre d'affaire de 12,4 M €, soit une augmentation par rapport à 2021 de 3%, ce qui est un record historique annuel et pour le mois de décembre.

L'exercice 2022 devrait être aussi correct que celui de 2021.

Le carnet de commande est d'environ 1,2 M €.

2023 risque d'être une bonne année, deux contrats importants ayant été signés.

3) Situation économique CSE

Alain BERGERON :

Solde de Fonctionnement : 3866 €

Solde des Œuvres sociales : 4361 €

soit un total de 8 227 €

4) Congés estivaux et hivernaux

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr



Congés ETE 2023:

Semaine 33 (du 15 août) médiane

2 semaines avant : Semaine 31 & 32
2 semaines après : Semaine 34 & 35

Congés HIVER 2023 :

Du mardi 26 décembre 2023 au mardi 02 janvier 2024 inclus.
Reprise mercredi 03 janvier 2024 aux heures habituelles.

5) MEDIT

La fermeture définitive et officielle de MEDIT PEZENAS a eu lieu le 31 décembre 2022, après 20 ans de services.

6) Compte Epargne Temps

Serge EXARE : Ce dossier est à l'étude.

7) Augmentation des salaires

Serge EXARE : Suite à l'inflation 2022 de 5.8%, et de la hausse des carburants, le salaire minimum dans l'entreprise sera, à compter du 1^{er} janvier 2023, de 1900 euros brut, soit 12,50 € brut/heure. Les salariés en dessous de ces modalités verront leur salaire réévalué. Cette augmentation coûte à l'entreprise environ 50 000 euros.

Tous les autres salariés auront une réévaluation de leur salaire brut de 2%.

Les membres du CSE ont demandés à Serge EXARE de faire un effort sur la prime vacances de juillet et décembre : Celle-ci sera augmentée de 30%, soit de 305 € à 400 € brut.

8) Questions diverses

Aucune question n'a été déposée auprès des représentants du CSE.

La prochaine réunion CSE CHSCT se tiendra le 16 mars 2023.

Alain BERGERON
Secrétaire du Comité Social et Economique

Serge EXARE
Président du Comité Social et Economique